

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 AVRIL 2015**

Délibération  
n° 2015.04.140

"Mutuelle santé"  
complémentaire  
territoriale -  
délibération de  
principe

**LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

**Secrétaire de séance** : Xavier BONNEFONT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, André BONICHON à François NEBOUT, Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Annie MARC à Isabelle FOSTAN, Catherine PEREZ à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD

**Excusé(s)** :

Jacques DUBREUIL

**Absent(s)** :

Jacky BOUCHAUD, André BONICHON, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine PEREZ, Olivier RIVIERE, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.04.140**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
POLITIQUES DE COHESION SOCIALE

Rapporteur : **Madame PIERRE**

**"MUTUELLE SANTE" COMPLEMENTAIRE TERRITORIALE - DELIBERATION DE PRINCIPE**

Le GrandAngoulême a inscrit dans son projet d'agglomération la mise en oeuvre d'une "mutuelle de santé complémentaire" accessible à tous les habitants du territoire.

Le GrandAngoulême, considérant la précarité sanitaire, consécutive au manque de soins, qui touche une partie de nos concitoyens, considérant le coût élevé des assurances et mutuelles complémentaires pour une autre partie, a décidé dans son projet d'agglomération la mise en place d'actions en faveur des publics les plus fragiles,

Considérant l'urgence sociale et la précarité qui touchent ainsi de nombreuses familles de notre territoire,

Considérant la nécessité de favoriser la mise oeuvre d'un contrat de groupe en lien avec les communes et leur centre communal d'action sociale, considérant opportun de concerter les acteurs mutualistes nationaux et locaux dans la mise en oeuvre de cette action,

**Je vous propose**, par cette délibération de principe :

**D'APPROUVER** la mise en oeuvre de ce projet en vue de lutter contre la précarité et le manque de soins de certains de nos concitoyens locaux et en vue de préserver le pouvoir d'achat par une offre plus accessible en terme de coût,

**D'AUTORISER** Madame la première vice-présidente à poursuivre son travail exploratoire pour une offre de "mutuelle territoriale" et la promotion de l'accès aux droits ACS (aide à la complémentaire santé),

**D'AUTORISER** Madame la première vice-présidente à solliciter les mutualistes locaux et nationaux en vue de les associer à cette réflexion.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**08 avril 2015**

**Affiché le :**

**08 avril 2015**